



## Prime de participation aux bénéfices

Par **noobet**, le **12/01/2014** à **19:42**

Bonjour,

Faisant partie d'une SAS en tant que cadre en CDI depuis 8 ans, comment réclamer notre participation aux bénéfices non versée en 2013 pour l'année 2012.

D'après nos sources, notre société de 195 salariés a fait 124 millions d'euros de CA et un bénéfice net après impôts de 8,5 millions d'euros!!!

À titre personnel, j'ai touché sur mon salaire une indemnité logement de 1000 euros négociée à mon entrée dans l'entreprise. Ce doit être acquis depuis 8 ans??? Mon employeur peut-il comme bon lui semble me supprimer cette indemnité du jour au lendemain??? (Manque d'argent pour acheter 1000 euros!!!!)

Merci pour votre réponse

Convention collective Federec Recyclage.

Nb